



Station d'Épuration de Brionne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif Exercice 2019



Station d'épuration du Bec-Hellouin

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	6
1.4. Nombres d'abonnés	6
1.5. Volumes facturés.....	7
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	8
1.7. Autorisation de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8. Linéaire de réseau de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	30
1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	30
1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	30
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	31
2.1. Modalités de tarification	31
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	32
2.3. Recettes.....	33
3. Indicateurs de performance	35
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	35
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	35
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	41
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées(P204.3).....	41
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	42
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation(P206.3).....	43
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	44
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	44
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	45
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)7	45
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	47
3.12. Durée d'extinction de la dette.....	53
3.13. Etat de la dette du service	53
3.14. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédents (P.257.0).....	53
3.15. Taux de réclamations (P258.1)	55
4. Financement des investissements.....	55
4.1. Montants financiers	55
4.2. Amortissements	56
4.3. Présentation des projets 2020 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	56
4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	56
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	56
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	56
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	58
7. Annexe 1 Note de l'Agence de l'Eau.....	62

Introduction

À partir de l'exercice 1995, et en vertu du décret n° 96-635 du 6 mai 1995, le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le décret n° 2007-675- du 2 mai 2007 complète le décret de 1995 en refondant complètement les caractéristiques et les indicateurs à renseigner pour le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Enfin, l'arrêté du 2 décembre 2013 porte modification aux indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui sont deux indicateurs obligatoires du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement, et qui désormais, rendent compte de l'établissement du descriptif détaillé des réseaux.

Le présent rapport concerne l'activité du service de l'assainissement collectif de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2018 (soit pour les ouvrages sous compétence de la communauté de communes en 2018).

Les chiffres clefs du service :

- Nombre d'usagers : **13107 abonnés**
- m³ facturés : **620 254 m³**
- km de réseau : **173,68 kms** de canalisations d'eaux usées (unitaires et séparatifs, hors refoulement)
- Nombre d'appels téléphoniques : **4 374 appels enregistrés sur l'activité du service Petit Cycle de l'Eau (Assainissement Collectif et Non Collectif)**
- Nombre d'interventions sur le réseau :
 - Communes en régie : 69 interventions sur réseaux en 2019 (23 en 2018)
 - Communes en DSP : 23 interventions de désobstructions
- Nombre de contrôles de raccordement au réseau d'eaux usées dans le cadre d'une vente : **379 contrôles (285 contrôles, transmission sous 1 mois, 94 contrôles transmission sous 15 jours).**
- Nombre d'instruction de dossiers d'urbanisme : **115**

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

• Nom de la collectivité : INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte ☒ ☐

Transport ☒ ☐

Dépollution ☒ ☐

Contrôle de raccordement ☒ ☐

Elimination des boues produites ☒ ☐

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement ☒ ☐

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ☒ ☐

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville-du-Bosc, Le Bec-Hellouin, ZAC Maison Rouge – Bosrobert, Serquigny, Nassandres-sur-Risle, Beaumont le Roger, Beaumontel, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Mesnil en Ouche (La Barre en Ouche et Beaumesnil), Menneval, Broglie, Bernay, Grand-Camp.**

• Existence d'une CCSPL* ☒ Oui ☐ Non

• Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : selon communes ☐ Non

• Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 09/02/2015 (ex IPB)
19/02/2015 (ex IRC) ☐ Non

La CCSPL a été créée en 2018 par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2018.

* Approbation par assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

La carte ci-après présente le territoire communautaire et les modes d'exploitation au 01/01/2019 pour les infrastructures exploitées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière** pour les communes de **Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Montreuil l'Argillé, Mesnil en Ouche / la Barre en Ouche, Menneval, Grand-camp et Bernay**

Le service de **Bernay** est exploité en **régie** pour la partie réseau et en **prestation** pour la station d'épuration :

Nature du contrat (station d'épuration) :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 21/10/2019
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Les services suivants sont exploités en **Délégation de Service Public** comme suit :

	Nassandres sur Risle / Nassandres	Beaumont le Roger, Serquigny Nassandres sur Risle / Fontaine la Sorêt	Broglie	Mesnil en Ouche / Beaumesnil
Nom du délégataire	VEOLIA	SAUR	VEOLIA	VEOLIA
Début du contrat	01/07/2011	01/07/2017	25/01/2012	01/07/2010
Fin de contrat initiale	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2020
Date effective fin de contrat (après avenant)	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2020
Nombre d'avenant	0	0	0	0
Nature Avenant				

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	2018	2019
Régie	5 857*	9 254
Bernay		11 316
Serquigny	2 115	2 082
Beaumont le Roger	3 127	3 072
Nassandres sur Risle	1 822	1 817
Broglie		1 142
Beaumesnil		680

*hors transfert au 1^{er} janvier 2019

1.4. Nombres d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13 671 abonnés au 31/12/2019 (5 295 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Régie					
Bernay (+ Treis S.)	6287	6287			
Brionne	1861	1 861		1 861	
Calleville	296	296		265	
Harcourt	243	243		243	
La Neuville-du-Bosc	83	83		83	
Le Bec-Hellouin	136	136		136	
Grosley sur Risle	7	7		7	
ZAC Maison Rouge	2	2		2	
Montreuil l'Argillé	326	326			
Mesnil en O. (La Barre en O)	420	420			
Menneval	680	680			
GrandCamp	41	41			
Sous total	10 382	10 382		2 597	299%

DSP					
Nassandres sur Risle (Nassandres)	596	596	0	595	
Nassandres sur Risle (Perriers la Campagne)	10	10	0	10	
Sous total DSP Veolia	606	605		605	-
Beaumont le Roger	1215	1215		1226	
Beaumontel	26	26		26	
Nassandres sur Risle (Fontaine la Sorêt)	14	14			
Serquigny	833	833		846	
Sous total DSP SAUR	2088	2088		2097	-0,43 %
Broglie	430	448		430	
Sous total DSP Veolia	448	448		430	4,2 %
Mesnil en O. (Beaumesnil)	179	179		179	
Sous total DSP Veolia	179	179		179	
Total	13 671	13 671		5 926	131 %

Etude du nombre d'abonnés potentiels, selon données disponibles

	Nombre d'abonnés		Nbre abonnés potentiels	Densité linéaire d'abonnés (abonnés / km)		Nombre d'habitant par abonné	
	2019	2018	2019	2019	2018	2019	2018
Régie	4095	2597	2600	78	71,53	2,26	2,26
Bernay	6287		6287	103		1,8	1,8
Nassandres sur Risle	606	605	610	42,43	42,64	3	3
Beaumont Serquigny	2088	2097	3081	61,25	66,30	2,47	2,47
Broglie	448	430	450	58,72	57,41	2,52	2,66
Mesnil en O. Beaumesnil	179			41,53		3,8	3,8

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
Régie			
Communes en régie Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Montreuil l'Argillé, la Barre en Ouche, Menneval, Grand-camp, Bernay	257 363	620 254 m³ (dont 357 383 rattaché et facturé en 2020 concernant Bernay)	
Délégation de Service Public			
Beaumontel	1 992	1 995	
Beaumont le Roger	99 728	65 511	
Fontaine la Sorêt	0	249	
Serquigny	78 821	48 002	
Nassandres sur Risle	62180	Donnée indisponible	
Broglie	32560	36542	
Beaumesnil	15351	14353	

Commentaire: Il faut tenir compte d'un changement de délégataire eau potable au 1^{er} janvier 2019 ayant conduit à une modification de la périodicité de la facturation. Ne tient pas compte des volumes issus des communes transférées en matières d'assainissement

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

NON CONCERNÉ

1.7. Autorisation de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2019 (3 au 31/12/2018). Ces conventions sont mises en œuvre sur le périmètre de la DSP Serquigny Beaumont le Roger

1.8. Linéaire de réseau de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

	Réseau unitaire hors branchements	Réseau séparatif EU hors branchements	Soit un linéaire de collecte totale	(pour rappel au 31/12/2018)
Régie	0	52,46	113,46	36,25
Bernay	20	41		
DSP Serquigny / Beaumont	0,43	33,66	34,09	31,63
DSP Nassandres sur Risle	0	14,19	14,19	
DSP Broglie	0	7,63	7,626	7,484
DSP Beaumesnil	0	4,31	4,311	4,311
TOTAL	20,43	153,25	173,68	

Ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Régie		
3 trop plein de poste de refoulement	réseau	
Bassin d'orage	Sur STEP de Brionne après prétraitement	500
Bassin d'orage	Sur STEP d'Harcourt	500
Bassin d'orage	Sur STEP de la Barre en Ouche	
Bassin d'orage	Sur STEP de Bernay	645
Déversoirs d'orage	7 Sur réseau	
DSP Beaumont / Serquigny		
3 trop plein de poste de refoulement	réseau	
Bassin d'orage	Entrée STEP Serquigny	300
DSP Nassandres sur Risle		
2 trop plein de poste de refoulement	réseau	
DSP Broglie		
aucun		
DSP Beaumensil		
Aucun		

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Montreuil l'Argillé, la Barre en Ouche, Menneval, Grand-camp, Bernay

Le service gère 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. La dixième station est exploitée en prestation de service

STEU N°1 : STEP Brionne
Code Sandre de la station : 032711601000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge		
Date de mise en service		01/01/2014		
Commune d'implantation		Brionne (27116)		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7200		
Nombre d'abonnés raccordés		2063 (hors hameau de Feuguerolles raccordées à Nassandres sur R.)		
Nombre d'habitants raccordés		4745		
Débit de référence journalier admissible en m³/j		1740		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 30/11/2015 (9/12/2011)		
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Risle Rive droite		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	☒ et	☐ ou	80
DCO	90	☒ et	☐ ou	75
MES	30	☒ et	☐ ou	90
NGL	15	☐ et	☐ ou	
NTK	10	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH ₄ ⁺	7	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☒ et	☐ ou	50

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		NTK		Pt		NH ₄	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3 janvier	O	4,0	99%	33,3	94%	9,0	97%	5,0	92%	4,5	93%	1,8	75%	2,4	94%
6 février	N	4,0	98%	28,9	96%	6,0	98%	11,9	84%	11,6	84%	2,9	70%	9,4	79%
5 mars	N	12,0	95%	60,3	90%	21,0	92%	32,8	53%	32,8	53%	1,3	83%	27,0	46%
1 avril	O	7,0	98%	66,9	91%	10,0	97%	8,7	89%	8,3	89%	4,1	54%	4,5	92%
5 mai	O	5,0	99%	34,9	96%	6,0	99%	6,8	92%	6,0	93%	1,1	89%	4,2	94%
6 juin	O	3,0	99%	33,7	95%	4,0	99%	2,5	97%	2,3	97%	8,1	16%	1,0	98%
3 juillet	O	10,0	97%	65,6	91%	17,0	95%	11,1	84%	10,6	84%	11,2	-25%	6,9	86%
6 août 9	N	10,0	97%	69,1	90%	45,0	86%	5,5	92%	4,5	94%	7,1	20%	1,0	98%
5 septembre	O	4	99%	24,2	97%	5	99%	5,4	93%	4,8	94%	7,76	21%	3,5	94%
7 octobre	O	5	98%	34,2	94%	9	97%	5,6	91%	5,2	92%	4,89	23%	2,9	91%
3 novembre	N	8	97%	37,5	94%	17	95%	0,9	98%	0,5	99%	5,58	22%	7,6	79%
3 décembre	N	21	94%	92,4	87%	82	81%	9,5	90%	8,4	91%	8,07	19%	1,1	98%
Moyenne		7,8	97%	48,4	93%	19,3	95%	8,8	88%	8,3	89%	5,3	39%	6,0	87%

⁽¹⁾ **EH ou Equivalent-Habitant** : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ **en tonnes de Matière Sèche (tMS)**

⁽³⁾ **non-conformité sur le paramètre ammonium ne figurant pas sur le tableau**

NB : des pannes sur le système d'injection du chlorure ferrique ont occasionné un dépassement de la norme sur le paramètre P tot sur quelques analyses pendant l'année 2019.

La conformité de l'équipement étant jugé sur certains paramètres en moyenne annuelle, le rejet de la station d'épuration est conforme.

STEU N°2 : STEP BEC HELLOUIN
Code Sandre de la station : 032746802000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté à Macrophytes
Date de mise en service	08/06/2016
Commune d'implantation	Pont Authou (27468) et Le Bec Hellouin (27052)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800
Nombre d'abonnés raccordés	136
Nombre d'habitants raccordés	288
Débit de référence journalier admissible en m³/j	120

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...		
	☒ Déclaration en date du ...	04 décembre 2014	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	___ Eau douce de Surface	
	Nom du milieu récepteur	___ La Risle	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	☒ et ☐ ou	70
DCO	90	☒ et ☐ ou	75
MES	30	☒ et ☐ ou	90
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK	15	☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12-mars	O	10	98,7%	47,6	86,0%	13,0	95,9%	55,6	42,8%	9,0	90,7%	6,2	39,5%
21-août	O	8	99,5%	41,2	92,9%	12,0	98,2%	63,8	48,9%	3,7	97,0%	8,9	35,7%
15-oct.	O	9	98,5%	49,9	79,8%	20,0	93,2%	56,2	36,7%	5,6	93,7%	7,3	7,4%
moyenne		9	98,9%	46.2	86,3%	15	95,8%	58.5	42,8%	6.1	93,8%	7.45	27,5%

STEU N°3 : STEP LA NEUVILLE DU BOSC
Code Sandre de la station : 032743201000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1999
Commune d'implantation	La Neuville-du-Bosc (27432)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500
Nombre d'abonnés raccordés	82
Nombre d'habitants raccordés	247
Débit de référence journalier admissible en m³/j	75

Prescriptions de rejet				
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 10 mai 1999		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	☒ et	☐ ou	60
DCO	200	☒ et	☐ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	60
pH		☐ et	☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		Conc mg/l	Rend %	DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/10/19	N	21	93.2%	427.5	35.8%	228	5%	26.4	61.7%	26.8	61.1%	7.11	22.1%

STEU N°4 : STEP HARCOURT
Code Sandre de la station : 032731102000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge		
Date de mise en service		17/01/2006		
Commune d'implantation		Harcourt (27311)		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1400		
Nombre d'abonnés raccordés		243		
Nombre d'habitants raccordés		563		
Débit de référence journalier admissible en m³/j		210		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 5 avril 2004		
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Sol	
		Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et	☐ ou	
DCO	90	☐ et	☐ ou	
MES	20	☐ et	☐ ou	
NGL	20	☐ et	☐ ou	
NTK	15	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/03/19	O	3	98,8	21,3	96,3	6	97,2	1,6	97,3	1,1	98,1	4,63	38,2
17/11/19	O	7	96,1	21,9	94,2	3	98,3	3	92,3	1,1	97,2	2,39	47,3
moyenne	O	5	97,4	21,6	95,3	4,5	97,8	2,3	94,8	1,1	97,7	3,51	42,8

STEU N°5 : STEP GROSLEY SUR RISLE

Code Sandre de la station : _____

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Fosse toutes eaux + tertre + lit d'infiltration		
Date de mise en service	2006		
Commune d'implantation	Grosley sur Risle		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40		
Nombre d'abonnés raccordés	7		
Nombre d'habitants raccordés	14		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol (infiltration)	
	Nom du milieu récepteur	_____	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Lors de la visite SATESE du 17/09/2009, il a été remarqué que l'installation de Grosley ne permettait pas de réaliser les bilans 24 heures. Une réunion a donc été organisée en octobre 2011 avec la Police de l'Eau, le SATESE, l'Intercom du Pays Beaumontais et la SAUR afin de valider l'impossibilité de mise en œuvre de l'autosurveillance.

Suite à cette réunion, le SATESE a réalisé des prélèvements ponctuels en janvier 2012 dont les résultats ont été transmis à la Collectivité le 26 avril 2012.

L'ensemble de ces éléments ont été adressés à la Police de l'Eau en septembre 2012.

Depuis 2012 malgré de multiples relances nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Police de l'Eau, ni la collectivité et ni l'exploitant n'ont engagé de démarche de mise en œuvre de l'autosurveillance.

STEU N°6 : STEP MONTREUIL L'ARGILLE
Code Sandre de la station : 032741402000



Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	21/09/2010		
Commune d'implantation	Montreuil L'Argillé (27414)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1200 EH		
Nombre d'abonnés raccordés	322		
Nombre d'habitants raccordés	730		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	182		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 11/09/2019		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau de surface Le Gueil	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et ☐ ou	
DCO	90	☐ et ☐ ou	
MES	30	☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK	10	☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou	
Pt	2	☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/04/19	O	3	99,3	20	98,9	3,2	99,8	8,21	92,8	3	97,4	0,9	92,7
19/09/19	O	3	99,1	23	97,1	4	98,2	5,03	96,6	3	97,9	2,98	78,8
moyenne	O	3	99,2	21,5	98,0	3,6	99,0	6,62	94,7	3	97,7	1,94	85,8

STEU N°7 : STEP MENNEVAL
Code Sandre de la station : 032739801000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté de roseaux		
Date de mise en service	01/01/2017		
Commune d'implantation	Menneval		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40 EH		
Nombre d'abonnés raccordés	11		
Nombre d'habitants raccordés	20		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	6		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 04/11/2016		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et ☐ ou	60
DCO	90	☐ et ☐ ou	60
MES	30	☐ et ☐ ou	50
NGL	20	☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Un bilan est prévu en octobre 2020.

Des prélèvements ont été effectués par le PRE à chaque visite annuelle

STEU N°8 : STEP BARRE EN OUCHE
Code Sandre de la station : 032704903000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtre planté macrophytes		
Date de mise en service		06/07/2017		
Commune d'implantation		Mesnil en Ouche (Barre en ouche) (27049)		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1300		
Nombre d'abonnés raccordés		378		
Nombre d'habitants raccordés		1000		
Débit de référence journalier admissible en m³/j		366		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 11/04/2016		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et	☒ ou	95
DCO	90	☐ et	☒ ou	95
MES	30	☐ et	☒ ou	95
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	15	☐ et	☒ ou	85
pH		☐ et	☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NH4	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/01/19	O	3	98,8	32	96,1	4	98,71	3,7	95,5	3	95,0
15/05/19	O	5	97,7	52	92,6	9,5	97,12	5,7	93,2	4	93,4
13/08/19	O	3	99,0	48	94,6	4,6	98,98	2,2	97,7	1,3	98,3
20/11/019	O	3	97,5	26	95,5	5	98,21	4,4	94,0	3,2	94,2
moyenne	O	3	98,3	37	94,7	4,8	98,26	3,3	95,1	3,5	95,2

STEU N°9 : STEP GRAND-CAMP
Code Sandre de la station : 032729501000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien forte charge
Date de mise en service	01/01/1969
Commune d'implantation	Grand Camp
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200
Nombre d'abonnés raccordés	39
Nombre d'habitants raccordés	100
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...			
	☒ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Puisard		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	40	☐ et	☐ ou	
DCO	120	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	50	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Pas de bilan 24h, le système est obsolète et doit être refait en 2021.
Des prélèvements ont été effectués par le PRE à chaque visite annuelle

STEU N°10 : STEP Bernay
Code Sandre de la station : 032705601000



Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge	
Date de mise en service		1998	
Commune d’implantation		Bernay	
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		20000	
Nombre d’abonnés raccordés		6600	
Nombre d’habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m³/j		4000	
Prescriptions de rejet			
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... Renouvellement en date 12/09/2018	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
		Nom du milieu récepteur	La Charentonne
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et ☒ ou	80
DCO	125	☐ et ☒ ou	75
MES	35	☐ et ☒ ou	90
NGL	15	☐ et ☒ ou	70
pH	6-8.5	☐ et ☐ ou	
Pt	2	☐ et ☒ ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		NTK		Pt		NH ₄	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/01/2019	O			18	97,30	4	98,84								
20/01/2019	O	3	98,66	21	97,46	4	97,92	3,8	94,87	1,2	98,26	0,2	97,32	1	97,59
06/02/2019	O			92	75,16	4	97,52								
14/02/2019	O	4	98,83	70	93,48	4,1	98,77	3,4	95,42	1,5	97,69	0,2	97,99	1	97,62
26/02/2019	O	3	98,56	22	96,69	4	98,62	7,3	89,78	1,5	97,79	2,2	68,22	1	97,83
03/03/2019	O			24	95,40	4	98,33								
19/03/2019	O	3	98,73	14	98,33	4	99,17	6	91,28	1,3	97,97	2,9	72,57	1	97,83
01/04/2019	O	7	96,64	19	97,55	4	98,92	2,3	96,45	1,5	97,86	1,4	83,03	1	97,94
17/04/2019	O			18	96,57	4	98,29								
02/05/2019	O	8	97,79	66	95,66	4	98,86	1,6	97,89	1	98,58	2,4	70,34	1	98,06
12/05/2019	O	3	98,25	19	96,36	4	98,25	1,8	95,89	1	98,59	1,5	75,29	1	98,11
27/05/2019	O			13	98,50	4	99,10								
06/06/2019	O			12	98,68	4	98,87								
26/06/2019	O	3	98,78	22	96,57	4	98,36	2,2	97,67	1	98,83	0,7	93,62	1	98,44
02/07/2019	O			20	97,37	4	98,62					1	88,96		
28/07/2019	O	3	98,98	12	98,35	4	98,81	3,2	96,36	1	99,08	0,2	98,46	1	98,80
08/08/2019	N	55	78,35	136	80,21	4	98,47	1,8	98,10	1,2	98,08	0,1	98,39	1	98,75
28/08/2019	O			15	97,89	4	97,51					0,2	97,97		
09/09/2019	O			20	97,29	4	98,82					0,7	91,20		
25/09/2019	O	3	98,31	22	95,81	4	98,54	3,4	94,39	1	98,13	2,1	70,99	0,4	98,73
17/10/2019	O			22	95,57	4	99,01								
29/10/2019	O			21	97,54	4	99,05					0,9	92,52		
07/11/2019	O			12	98,71	4	99,06					3	68,53		
26/11/2019	O	3	98,01	22	96,24	7	97,65	2,1	96,21	1,8	96,68	0,7	90,58	0,4	99,19
01/12/2019	O	3	98,15	14	97,70	4	98,44	1,6	97,62	0,6	99,21	0,2	96,90	0,4	98,95
16/12/2019	O	3	97,95	13	97,63	4	98,54	3,9	93,57	1,5	97,12	0,2	97,73	0,6	98,98
MOYENNE	O	7,4	96,9%	29,2	95,5%	4,1	98,6%	3,2	95,4%	1,2	98,1%	1,1	86,9%	0,8	98,3%

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Le service gère 0 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Sur la commune de Nassandres sur Risle, la station de traitement des eaux usées est la propriété de l'entreprise Saint Louis Sucre. Celle-ci en assure l'exploitation.

Seuls les effluents de la commune de Nassandres sur Risle et une partie des effluents de la commune de Brionne (hameau de Feuguerolles) sont raccordés à la station de traitement de Saint Louis Sucre.

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BEAUMONT LE ROGER

Code Sandre de la station : 032705101000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/07/2002
Commune d'implantation	Beaumont-le-Roger (27051)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4400
Nombre d'abonnés raccordés	1324
Nombre d'habitants raccordés	2722
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	640

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☒ Autorisation en date du ...	21/12/1999	
	☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Bave	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et ☒ ou	95
DCO	90	☐ et ☒ ou	90
MES	30	☐ et ☒ ou	95
NGL	15	☐ et ☒ ou	89
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou	
Pt	2	☐ et ☐ ou	92

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/01/2019	O	1,5	99,3	16	95,1	2,6	99,2	0					
07/02/2019	O	1,5	94,4	9,8	94,7	1	99,2	1,5	93,8	1,75	93,8	0,5	80,5
10/03/2019	O	1,5	98,9	15	93,4	1	99,7	0					
08/04/2019	O	1,5	97,8	20	95,5	2,6	98,8	0					
16/04/2019	O	1,5	99,2	19	94,5	3,4	99,2	0					
24/04/2019	O	1,5	99,3	16	95,8	2	99,3	0					
02/05/2019	O	1,5	98,3	15	94,7	1	99,0	0					
14/05/2019	O	1,5	98,4	13	97,1	1	99,3	1,5	95,6	1,795	94,7	1,1	68,5
05/06/2019	O	1,5	99,3	16	97,4	1	99,7	0					
17/06/2019	O	1,5	98,9	17	96,8	1	99,8	0					
25/06/2019	O	1,5	99,3	17	96,5	1	99,6	0					
04/07/2019	O	1,5	99,5	19	97,9	2,6	99,5	0					
24/07/2019	O	1,5	99,3	18	95,7	2,2	99,1	0					
11/08/2019	O	1,5	99,4	13	97,0	1	99,4	1,5	97,9	2,13	97,1	0,23	97,2
22/08/2019	O	1,5	98,6	14	96,8	2,8	98,6	0					
09/09/2019	O	1,5	99,7	15	97,9	3,2	99,1	0					
24/09/2019	O	1,5	99,6	22	99,2	3,8	99,5	0					
08/10/2019	O	1,5	98,7	16	96,4	1	99,7	1,5	97,8	1,87	97,2	0,7	90,6
23/10/2019	O	1,5	99,2	15	95,6	1	99,7	0					
06/11/2019	O	1,5	97,4	14	93,0	1	97,6	0					
21/11/2019	O	1,5	98,9	14	94,6	1	99,5	0					
05/12/2019	O	1,5	97,8	15	95,4	1	99,4	0					
15/12/2019	O	1,5	97,8	11	96,1	1	99,5	0					
Moyenne	O	1,5	98,7	15,6	96,0	1,7	99,3	0,3	96,3	1,9	95,7	0,6	84,2

STEU N°2 : STEP SERQUIGNY
Code Sandre de la station : 032762201000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service		01/06/2005		
Commune d'implantation		Serquigny (27622)		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		3000		
Nombre d'abonnés raccordés		828		
Nombre d'habitants raccordés		2093		
Débit de référence journalier admissible en m³/j		475		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 21/04/2016 (arrêté initial 02/10/2002) ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Charentonne		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et	☒ ou	80
DCO	125	☐ et	☒ ou	75
MES	30	☐ et	☒ ou	90
NGL	15	☐ et	☒ ou	70
NTK	10	☐ et	☐ ou	
pH	6 à 8.5	☐ et	☐ ou	
NH ₄ ⁺	5	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☒ ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		NH4		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
16/01/2019	O	1,5	99,7	32	97,8	5,6	98,6	6,3	93,2	7,04	92,4	4,6	94,2	0,3	97,2
07/02/2019	O	1,5	99,3	23	97,6	3,8	98,8	0							
10/03/2019	O	1,5	99,6	23	96,9	1	99,8	0							
08/04/2019	O	1,5	99,7	21	98,6	2,2	99,6	1,5	98,8	3,54	97,2	1,4	98,5	1,4	90,1
14/05/2019	O	1,5	99,6	20	97,7	1	99,8	0							
05/06/2019	O	1,5	99,3	21	97,5	1	99,3	0							
04/07/2019	O	1,5	99,5	20	97,9	1	99,8	1,5	98,6	1,77	98,3	0,195	99,8	0,7	94,3
11/08/2019	O	1,5	98,5	21	90,7	9,2	92,5	0							
09/09/2019	O	1,5	99,7	19	96,9	1	99,7	0							
08/10/2019	O	1,5	99,3	22	97,6	2,2	99,3	1,5	98,4	1,87	98,0	0,5	99,3	1,47	84,9
06/11/2019	O	1,5	98,4	19	93,0	3,8	95,1	0							
05/12/2019	O	1,5	99,4	23	96,5	2,2	99,2	0							
Moyenne		1,5	99,3	22,0	96,5	2,8	98,4	0,9	97,2	3,6	96,5	1,7	97,9	1,0	91,6

Délégation de Service Public : Broglie

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BROGLIE
Code Sandre de la station : 032711701000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1989
Commune d'implantation	Broglie
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1200
Nombre d'abonnés raccordés	430
Nombre d'habitants raccordés	1142
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	180

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☒ Autorisation en date du ...)		
	☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Charentonne	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	30	☐ et ☐ ou	
DCO	90	☐ et ☐ ou	
MES	30	☐ et ☒ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK	40	☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
13/03/2019	O	7	95.3	47	88.4	11	98.5	3.5	91.5	4.75	88.7	1	82.8
08/10/2019	O	3	99.8	24	99.6	5.3	99.7	3.4	96.6	4.01	96.4	2.70	89.6

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BEAUMESNIL

Code Sandre de la station : 032704901000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	06/09/2007
Commune d'implantation	Beaumesnil (Mesnil en Ouche))
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000
Nombre d'abonnés raccordés	179
Nombre d'habitants raccordés	677
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...			
	☒ Déclaration en date du ... 11/05/2006			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur		Infiltration	
	Nom du milieu récepteur			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et	☒ ou	60
DCO	90	☐ et	☒ ou	60
MES	20	☐ et	☐ ou	
NGL	20	☐ et	☐ ou	
NTK	15	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
19/03/2019	O	3	97.1	19	95.9	4	98.1	1.2	97	1.76	95.7	2	58.2
28/08/2019	O	3	98.9	25	96.7	4	99.3	1.5	99.1	15.1 6	91.1	9.5	44.1

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP Brionne (Code Sandre : 032711601000)	35.56	33,79
STEP BEC HELLOUIN (Code Sandre : 032746802000)	0	0
STEP LA NEUVILLE DU BOSC (Code Sandre : 032743201000)	0	0
STEP HARCOURT (Code Sandre : 032731102000)	11.1	11,18
STEP GROSLEY SUR RISLE (Code Sandre : ____)	0	0
STEP MONTREUIL L'ARGILLE (Code Sandre : 032741402000)	7.2	
STEP MENNEVAL (Code Sandre : 032739801000)	0	
STEP LA BARRE EN OUCHE (Code Sandre : 032704903000)	0	
STEP GRAND-CAMP (Code Sandre : 032795001000)	0	
STEP BERNAY	178	
STEP BEAUMONT LE ROGER (Code Sandre : 032705101000)	38.26	51,07
STEP SERQUIGNY (Code Sandre : 032762201000)	28.52	28,74
STEP BROGLIE	2.3	
STEP BEAUMESNIL	4.7	
Total des boues produites	305.64	124.78

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP Brionne (Code Sandre : 032711601000)	27.8	46,5
STEP BEC HELLOUIN (Code Sandre : 032746802000)	0	0
STEP LA NEUVILLE DU BOSC (Code Sandre : 032743201000)	0	0
STEP HARCOURT (Code Sandre : 032731102000)	12.6	0
STEP GROSLEY SUR RISLE (Code Sandre : ____)	0	0
STEP MONTREUIL L'ARGILLE (Code Sandre : 032741402000)	6.6	
STEP MENNEVAL (Code Sandre : 032739801000)	0	
STEP LA BARRE EN OUCHE (Code Sandre : 032704903000)	0	
STEP GRAND-CAMP (Code Sandre : 032795001000)	0	
STEP BEAUMONT LE ROGER (Code Sandre : 032705101000)	34.78	64.11
STEP SERQUIGNY (Code Sandre : 032762201000)	38.19	35.31
STEP BROGLIE	8.8	
STEP BEAUMESNIL	6.6	
STEP BERNAY	149.9	
Total des boues évacuées	285.27	145.92

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 11/04/2019 effective à compter du 12/04/2019 fixant la Participation à l'Assainissement Collectif.
- Délibération 11/04/2019 effective à compter du 12/04/2019 fixant la participation aux frais de branchement.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (FPAC) ⁽¹⁾ (L1331-7 du Code de la Santé Publique)	3000 € sur construction neuve ; 1600 € si ANC existant 0€ si ANC<10 ans et conforme	3000 € sur construction neuve ; 1600 € si ANC existant 0€ si ANC<10 ans et conforme
Participation aux frais de branchement (L1331-2 du Code de la Santé Publique)	3000 € (sans TVA) sur réseau existant ; 800 € pour création de réseau	3000 € (sans TVA) sur réseau existant ; 800 € pour création de réseau

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

TARIFS au 1/01/2019	Mode exploit.	Part collectivité		Part délégataire		Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)
		Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m ³)	Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m ³)	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres	
Beaumont le Roger	SAUR	0,00 €	1,87 €	30,52 €	1,1860 €	0,185 €	-	-	-
Beaumontel	SAUR	0,00 €	1,87 €	30,52 €	1,1860 €	0,185 €	-	-	-
Bernay	Régie	0,00 €	1,20 €	-	-	0,185 €	-	-	10,00%
Bosrobert (ZAC)	Régie	0,00 €	2,93 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Brionne	Régie	0,00 €	2,93 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Broglie	Veolia	0,00 €	0,72 €	27,36 €	1,1734 €	0,185 €	-	-	-
Calleville	Régie	0,00 €	2,93 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Grand Camp	Régie	0,00 €	2,70 €	0,00 €	0,0000 €	0,185 €	-	-	-
Grosley sur Risle	Régie	0,00 €	2,93 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Harcourt	Régie	0,00 €	2,93 €	-	-	0,185 €	-	-	-
La Neuville du Bosc	Régie	0,00 €	2,93 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Le Bec Hellouin	Régie	0,00 €	2,93 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Menneval	Régie	0,00 €	1,00 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	Veolia	0,00 €	0,30 €	22,46 €	1,7630 €	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 0 à 80 m ³	Régie	60,50 €	0,85 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 80 à 400 m ³		60,50 €	2,08 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) > à 400 m ³		60,50 €	1,22 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Montreuil l'Argillé	Régie	86,60 €	1,54 €	-	-	0,185 €	-	-	10,00%
Nassandres sur Risle (Fontaine la Sorêt)	SAUR	-	-	-	-	-	-	-	-
Nassandres sur Risle (Nassandres)	Veolia	0,00 €	1,41 €	22,72 €	1,1760 €	0,185 €	-	-	-
Serquigny	SAUR	0,00 €	1,41 €	30,52 €	1,1860 €	0,185 €	-	-	-

TARIFS au 1/01/2020	Mode exploit.	Part collectivité		Part délégataire		Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)
		Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres	
Beaumont le Roger	SAUR	0,00 €	1,90 €	30,90 €	1,201 €	0,185 €	-	-	-
Beaumontel	SAUR	0,00 €	1,90 €	30,90 €	1,201 €	0,185 €	-	-	-
Bernay	Régie	0,00 €	2,00 €	-	-	0,185 €	-	-	10,00%
Bosrobert (ZAC)	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Brionne	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Broglie	Veolia	0,00 €	0,72 €	28,02 €	1,202 €	0,185 €	-	-	-
Calleville	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Grand Camp	Régie	0,00 €	2,70 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Grosley sur Risle	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Harcourt	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
La Neuville du Bosc	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Le Bec Hellouin	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Menneval	Régie	0,00 €	1,59 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	Veolia	0,00 €	0,30 €	23,62 €	1,796 €	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 0 à 80 m ³	Régie	60,50 €	0,85 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 80 à 400 m ³		60,50 €	2,08 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) > à 400 m ³		60,50 €	1,22 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Montreuil l'Argillé	Régie	86,60 €	1,54 €	-	-	0,185 €	-	-	10,00%
Nassandres sur Risle (Fontaine la Sorêt)	SAUR	0,00 €	1,90 €	30,90 €	1,201 €	0,185 €	-	-	-
Nassandres sur Risle (Nassandres)	Veolia	0,00 €	1,60 €	23,22 €	1,227 €	0,185 €	-	-	-
Serquigny	SAUR	0,00 €	1,60 €	30,90 €	1,201 €	0,185 €	-	-	-

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

TARIFS au 1/01/2019	Part collectivité			Part délégataire			Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)	Total	Prix TTC au m ³
	Part fixe annuelle	Part proportion. n. (€ HT/m3)	Montant HT facture 120 m ³	Part fixe annuelle	Part proportion. n. (€ HT/m3)	Montant HT facture 120 m ³	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres			
Beaumont le Roger	0,00 €	224,40 €	224,40 €	30,52 €	142,32 €	172,84 €	22,20 €	-	-	17,28 €	436,72 €	3,64 €
Beaumontel	0,00 €	224,40 €	224,40 €	30,52 €	142,32 €	172,84 €	22,20 €	-	-	17,28 €	436,72 €	3,64 €
Bernay	0,00 €	144,00 €	144,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	14,40 €	180,60 €	1,51 €
Bosrobert (ZAC)	0,00 €	351,60 €	351,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	373,80 €	3,12 €
Brionne	0,00 €	351,60 €	351,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	373,80 €	3,12 €
Broglie	0,00 €	86,40 €	86,40 €	27,36 €	140,81 €	168,17 €	22,20 €	-	-	16,82 €	293,58 €	2,45 €
Calleville	0,00 €	351,60 €	351,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	373,80 €	3,12 €
Grand Camp	0,00 €	324,00 €	324,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	346,20 €	2,89 €
Grosley sur Risle	0,00 €	351,60 €	351,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	373,80 €	3,12 €
Harcourt	0,00 €	351,60 €	351,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	373,80 €	3,12 €
La Neuville du Bosc	0,00 €	351,60 €	351,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	373,80 €	3,12 €
Le Bec Hellouin	0,00 €	351,60 €	351,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	373,80 €	3,12 €
Menneval	0,00 €	120,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	142,20 €	1,19 €
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	0,00 €	36,00 €	36,00 €	22,46 €	211,56 €	234,02 €	22,20 €	-	-	23,40 €	315,62 €	2,63 €
Mesnil en O. (La Barre en O.)	60,50 €	151,20 €	211,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	21,17 €	255,07 €	2,13 €
Montreuil l'Argillé	86,60 €	184,80 €	271,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,20 €	-	-	0,00 €	293,60 €	2,45 €
Nassandres sur R. (Fontaine la Sorêt)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nassandres sur R. (Nassandres)	0,00 €	169,20 €	169,20 €	22,72 €	141,12 €	163,84 €	22,20 €	-	-	16,38 €	371,62 €	3,10 €
Serquigny	0,00 €	169,20 €	169,20 €	30,52 €	142,32 €	172,84 €	22,20 €	-	-	17,28 €	381,52 €	3,18 €

TARIFS au 1/01/2020	Part collectivité			Part délégataire			Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)	Total	Prix TTC au m ³	Variation / n-1
	Part fixe annuelle	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Part fixe annuelle	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres				
Beaumont le Roger	0,00	228,00	228,00	30,90	144,12	175,02	22,20	-	-	17,50	442,72	3,69	1,37%
Beaumontel	0,00	228,00	228,00	30,90	144,12	175,02	22,20	-	-	17,50	442,72	3,69	1,37%
Bernay	0,00	240,00	240,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	24,00 €	286,20	2,39	58,47%
Bosrobert (ZAC)	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Brionne	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Brogie	0,00	86,40	86,40	28,02	144,24	172,26	22,20	-	-	17,23	298,09	2,48	1,53%
Calleville	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Grand Camp	0,00	324,00	324,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	346,20	2,89	0,00%
Grosley sur Risle	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Harcourt	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
La Neuville du Bosc	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Le Bec Hellouin	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Menneval	0,00	190,80	190,80	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	213,00	1,78	49,79%
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	0,00	36,00	36,00	23,62	215,52	239,14	22,20	-	-	23,91	321,25	2,68	1,78%
Mesnil en O. (La Barre en O.)	60,50	151,20	211,70	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	21,17 €	255,07	2,13	0,00%
Montreuil l'Argillé	86,60	184,80	271,40	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	293,60	2,45	0,00%
Nassandres sur R. (Fontaine la Sorêt)	0,00	228,00	228,00	30,90	144,12	175,02	22,20	-	-	17,50	442,72	3,69	
Nassandres sur R. (Nassandres)	0,00	192,00	192,00	23,22	147,24	170,46	22,20	-	-	17,05	401,71	3,35	8,09%
Serquigny	0,00	192,00	192,00	30,90	144,12	175,02	22,20	-	-	17,50	406,72	3,39	6,60%

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune, part collectivité (**donc hors part délégataire pour les DSP**), est :

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
 ☐ trimestrielle
☒ semestrielle
 ☐ quadrimestrielle

2.3. Recettes

Recette de la collectivité

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	935 310,62 €	1 341 201,76 €	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	0 €	0 €	
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés	0€	12 065,95 €	
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	935 310,62 €	1 353 267,71 €	+45%
Recettes de raccordement PFAC	7 850,34 €	0 €	
Recette liée aux frais de branchement - travaux EU Fontaine La Soret et Beaumont le Roger (rue St Sauveur)	120 000 €	0 €	
Recette liée aux contrôles de conformité	10 260 €	36 399,28 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	245 080,37 €	0 €	
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €	0 €	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser) défaut branchement	0 €	874 €	
Total autres recettes	383 190,71 €	37 273,28 €	
Total des recettes	1 318 501,33 €	1 390 540,99 €	+54%

Commentaire: La facturation étant réalisée par prestation de service via les distributeurs d'eau potable, le montant correspond au montant titré par la collectivité.

L'augmentation des recettes est liée à la prise en compte des communes ayant transférée la compétence assainissement à l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Les Autres recettes sont en fortes baisses, le montant figurant en 2018 correspondant aux frais de branchement

facturées dans le cadre de l'opération d'extension de réseau sur la commune déléguée de Fontaine-la-Sorêt à Nassandres sur Risle

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) : VEOLIA et SAUR

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	300 968 €	360 415 €	
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes	0 €	0 €	
Total des recettes	300 968 €	360 415 €	+20%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau assaini au 31/12/2018 : 1 750 955,99 € (1 619 469,33 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Communes	Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées Exercice 2019	Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées Exercice 2018
Régie	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
Nassandres sur Risle	99,18% des 610 abonnés	99,18%
Serquigny et Beaumont le Roger	67,77% des 3 081 abonnés	68,06%
Broglie	99,56 des 450 abonnés	100%
Beaumesnil	Valeur non consolidée	
Bernay	Valeur non consolidée	

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionnés à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp, Bernay

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		—	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	—	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	—	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2019 (10 pour 2018).

	nombre de points	Valeur	points s
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,93 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	83

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2019 (80 pour 2018).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,16%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,3%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	68,37%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	96

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 96 pour l'exercice 2019 (97 pour 2018).

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	30

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2019 (103 pour 2018).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
<u>Equipements en Régie</u>			
STEP BRIONNE	167	100	—
STEP BEC HELLOUIN	11,2	100	—
STEP LA NEUVILLE DU BOSC		100	—
STEP HARCOURT	43	100	—
STEP GROSLEY SUR RISLE			
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	36,12		
STEP MENNEVAL			
STEP BARRE EN OUCHE	17,2		
STEP GRAND-CAMP			
STEP BERNAY	409		
<u>Délégation de Service Public :</u>			
STEP SERQUIGNY	147,4	100	—
STEP BEAUMONT LE ROGER	178,2	100	—
STEP BROGLIE	58		
STEP BEAUMESNIL	8		

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées(P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Equipements en Régie :			
STEP BRIONNE	167	100	_____
STEP BEC HELLOUIN	11,2	100	_____
STEP LA NEUVILLE DU BOSC		100	_____
STEP HARCOURT	43	100	_____
STEP GROSLEY SUR RISLE		100	_____
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	36,12		
STEP MENNEVAL			
STEP BARRE EN OUCHE	17,2		
STEP GRAND-CAMP			
STEP BERNAY	409		
Délégation de Service Public :			
STEP BEAUMONT LE ROGER	147,4	100	_____
STEP SERQUIGNY	178,2	100	_____
STEP BROGLIE	58		
STEP BEAUMESNIL	8		

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Equipements en Régie :			
STEP BRIONNE	167	100	_____
STEP BEC HELLOUIN	11,2	100	_____
STEP LA NEUVILLE DU BOSC		100	_____
STEP HARCOURT	43	100	_____
STEP MONTREUIL L'ARGILLE			
STEP MENNEVAL	36,12		
STEP BARRE EN OUCHE			
STEP GRAND-CAMP	17,2		
STEP BERNAY	409		
Délégation de Service Public :			
STEP BEAUMONT LE ROGER	147,4	100	_____
STEP SERQUIGNY	178,2	100	
STEP BROGLIE	58		
STEP BEAUMESNIL	8		

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation(P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Communes	Filières d'évacuation	Conformité	T de matières sèches
Brionne	Valorisation agricole	Conforme	27,8
Harcourt	Valorisation agricole	Conforme	16,6
Montreuil l'Argillé	Valorisation agricole	Conforme	6,6
Bernay	Valorisation agricole	Conforme	149,9
Serquigny	Valorisation agricole	Conforme	38,19
Beaumont le Roger	Valorisation agricole	Conforme	34,78
Broglie	Valorisation agricole	Conforme	8,8
	Evacuation vers station d'épuration	Conforme	3,4
Beaumesnil	Valorisation agricole	Conforme	6,6

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100** (100 en 2018).

Les filières suivantes n'ont pas eu d'évacuation de boues cette année de fait de leurs procédés de traitement :

- Le Bec Hellouin, filtre planté de roseaux
- Menneval, filtre planté de roseaux

- Mesnil en Ouche, La Barre en O, filtre planté de roseaux
- Grand Camp, filière non conforme
- Grosley sur Risle, fosse toutes eaux + tertre

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

L'exercice 2019, 1 demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2019, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2018).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir, tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

	Nbre de point noirs en 2019	Points noirs par 100 km	
		2018	2018
Régie	4	6	0
Nassandres sur Risle	5	35,24	35,24
Serquigny/Beaumont le R.	6	17,6	19
Broglie	0	0	
Mesnil en O, Beaumesnil	1	23,2	

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,24 (0,42 en 2018).

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en m	262	153	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0,415 km de linéaire de réseau ont été renouvelés (secteur Beaumont le Roger, Serquigny).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)7

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

	Nombre de bilans réalisés exercice 2019	Nombre de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019
STEP BRIONNE	12	9	58	58
STEP BEC HELLOUIN	3	3	100	100
STEP LA NEUVILLE DU BOSC	1	1	100	100
STEP HARCOURT	2	2	100	100
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	2	2	100	100
STEP MENNEVAL	0	0		
STEP LA BARRE EN OUCHE	4	4	100	100
STEP GRAND-CAMP	0	0		
STEP BEAUMONT LE ROGER	23	23	100	100
STEP SERQUIGNY	11	11	100	100
STEP BROGLIE	2	2	100	100
STEP BEAUMESNIL	2	2	100	100
STEP BERNAY	26	25	100	96,2

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2018).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp, Bernay Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, LaNeuville du Bosc, Le Bec Hellouin, Grosley-sur-Risle,

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	—	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	—	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2018).

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 50 (50 en 2018).

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Le tableau suivant concerne la STEP de Beaumont le Roger et celle de Serquigny

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel		Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2018 pour Beaumont le Roger).

+

Délégation de Service Public : Broglie

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	—	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	—	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	—	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 40 (— en 2018).

Délégation de Service Public : Beaumesnil

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	—	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	—	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	—	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 50 (— en 2018).

Délégation de Service Public : Bernay

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2018).

3.12. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Budget non assujetti à TVA (TTC) <i>Beaumont le Roger, Serquigny, Brionne, Calleville, Harcourt, le Bec Hellouin, Grosley sur R., Bosrobert (ZAC), Menneval, Broglie, Montreuil l'Argillée, Mesnil en O (Beaumesnil)</i>	Exercice 2018 (hors communes transférée)	Exercice 2019
Encours de la dette en €	4 840 759,90	5 632 830 €
Epargne brute annuelle en €	833 320	829 988 €
Durée d'extinction de la dette en années	5,81	10,5

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de **10,5 ans**.

Budget assujetti à TVA (HT) <i>Bernay, Mesnil en O. (La Barre en O.)</i>	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €		536 569 €
Epargne brute annuelle en €		130 466 €
Durée d'extinction de la dette en années		6,4

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de **6,4 ans**.

3.13. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

Budget non assujetti à TVA (TTC)		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 840 759,90	4 840 759,90
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	386 586,72	465 559,06
	en intérêts	81 114,68	86 170,86

Budget assujetti à TVA (HT)		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)			536 569 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		64 041,59
	en intérêts		26 494,67

3.14. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédents (P.257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple

suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Equipements en 3Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	56 742,72	28 385,48 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	802 043,42	935 310,62 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2018	7,07 %	3,03

Pour l'année 2019, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2018 est de **3,03 %**, hors commune transférée au 1^{er} janvier 2019.

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	—	Valeurs non consolidée
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	380 067	473 483
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2018	—	0

Pour l'année 2019, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2018 est de %

Délégation de Service Public : Nassandres Sur Risle

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	3 742	4 704
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	81 509	169 435
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2018	4,59	2,78

Pour l'année 2019, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2018 est de **2,78%**

Délégation de Service Public : Broglie

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	10 132	7 670
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	86 954	87 940
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2018	11,65	8,72

Pour l'année 2019, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2018 est de **8,72%**

Délégation de Service Public : Beaumesnil

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	—	844
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	41 671	42 964
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2018	—	1,96

Pour l'année 2019, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2018 est de **1,96%**

3.15. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 59 (AC et ANC)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2019, le taux de réclamations est de **4,31** pour 1000 abonnés (____ en 2017). – *néanmoins, la donnée à consolider uniquement pour l'assainissement collectif*

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 251 376,24 €	600 100 €
Montants des subventions	594 152 €	538 000 €
Montants des contributions du budget général en €	0	0

L'année 2019 a principalement été marquée par le transfert de compétence de l'assainissement collectif à l'Intercom Bernay

Ainsi, les études et travaux initiés lors des précédents exercices ont été continués s'agissant des travaux de réseaux d'eaux usées de Fontaine-la-Sorêt, de la première tranche de travaux de Bernay ou l'étude de transfert.

Parmi les nouvelles opérations engagées, il y a :

- 154 branchements en domaine privé sous maîtrise d'ouvrage publique
- La mise en œuvre de l'assainissement collectif place Frémont des Essarts à Brionne
- Le lancement de maîtrise d'œuvre de la station d'épuration de Broglie

4.2. Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 307 920,01 € sur le budget non assujetti (345 430,98 € en 2018) et de 244 269,11 € sur le budget assujetti.

4.3. Présentation des projets 2020 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réaménagement du réseau EU Hameau de Courcelles et Petit Nassandres à Serquigny	802 800 €	
Étude de faisabilité station d'épuration de Nassandres	38 250 €	
Schéma Directeur d'Assainissement	300 000 €	
Réhabilitation de la step de Broglie	1 803 800	
Réhabilitation de la step de Grand Camp	300 000 €	
Étude hydraulique by-pass Beaumont le Roger	10 000 €	
Opération de raccordement privatif en domaine privé	495 547 €	600 000 €
Etude du transfert de compétence (budget général)	73 119 €	144 000 €
1 ^{ère} tranche de travaux de Bernay	1 900 000 €	114 729 €
Réhabilitation des Postes de Refoulement et DO Bernay	668 800 €	
Réhabilitation PR Brionne (la Mèche et Fontaine)	60 000 €	
Réhabilitation Réseau à Mesnil en Ouche, La Barre en Ouche	100 000 €	
Renouvellement automate et dégrilleur de la step de Bernay	300 000 €	

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans Objet

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance et en a accordé 1.

49 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0014 €/m³ pour l'année 2019 (0,0009 €/m³ en 2018) sur le périmètre de la DSP de Nassandres sur Risle

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La collectivité n'a pas mis en œuvre d'action de ce type.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp, Bernay

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 857	20 570
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	46,5	200,9
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	3,12	Cf. § 2.2
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,73%	Non consolidée
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	3,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0.24
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	75%	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,8	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	7,07%	3,03
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	4,31

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 821	1 817
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,28	3,53
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,18%	99, débord 18%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	___%	___%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0009	0,0014
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	35,2	35,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	___%	___%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,8	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,59%	2,78%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 173	5 155
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	99,4	73
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,83	3,9
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	68,06%	67,77%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	97	96
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	55%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	45%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	19	17,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,42%	1,41%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,8	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	___%	0%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	676	680
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	—	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	9,6	6,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,69	2,73
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Non consolidée
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	103	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	—	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	—	23,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	—	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	—	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,96%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	—	0

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 142	1 129
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	19,6	8,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,54	2,57
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	99,56%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0024	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	—	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	—	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	—%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	—%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	—	40
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	—	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	11,65%	8,72%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	—	0

7. Annexe 1 Note de l'Agence de l'Eau

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.eau-seine-normandie.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales-environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, stabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières,...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie : eau-seine-normandie.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur la prise de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Seine-Normandie



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élèvent à 15 millions d'euros.

L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en « bon état écologique » a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).



VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92102 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinesnormandie.communication@seco.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'Agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



GEIME-AVAL
Des.: 27-28-76-83
Hangar C
Espace des Minigraphes
CS 1776
76174 Rouen cedex 1
Tél.: 02 35 63 61 38

VALLEES D'OISE
Dép. : 92 Nord-88-40
Tras du Docteur Gault
40000 Carpeles
Tel. : 03 44 30 41 80

**VALLEES
DE MARNE**
Dep. : 52 Sud-51-52-55
32-37 (Fausse du Parc
C550423)
ETER Champs-ss-
Champagne codes
Tel. : 03 26 66 25 75

**BOUAGES
NORMANDS**
Dép.: 14-35-50-52-61
1 rue de la Forge
BP 70087
14033 Hérouville-St-Clair
cedex
Tél.: 02 31 66 20 20

SEINE
FRANÇOISE
Dag. : 75-77-78-79-
92-93-94-95
2 rue Salvador Allende
92025 Montreuil cedex
Tel. : 31 41 20 16 00

SEINE-AMONT
Dep. : 104-21-45-58-87
18 cours Maré - CS 70702
89107 Sens cedex
Tel. : 03 86 83 16 90

L'agence de l'eau
Seine-Normandie

Du Harvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national. métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 4 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 108 communes et 16,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale, 88 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 500 captages produisent par an 1 460 millions de m³ d'eau et 2 735 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE

assemblée de 165 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...), l'Etat, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau de bassin en finant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de Travel

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



Received 14 November 2014

L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE

Redécouvrez la campagne de communication des agences de l'eau

EN IMMERSION

www.consumers-union.fr